



Contrat partiellement signé

Par **AdrienB**, le **06/09/2013** à **14:53**

Bonjour,

j'ai signé un contrat prévoyance il y a 6 mois chez Gan Prévoyance.

J'ai signé les conditions générales, mais en recevant les conditions "particulières" de ce contrat je ne les ai pas signées car elles ne me satisfaisaient pas. J'ai laissé un peu traîner les choses pour finalement envoyer une lettre de résiliation.

Gan prévoyance me demande maintenant de faire un rachat de mes versements sauf que je perds la moitié de mon argent, et justement les montants des rachats sont notés sur les clauses particulières que je n'ai pas signées.

Que vaut un contrat partiellement signé ?

Merci